

EXTRAIT du REGISTRE DES ARRETES du MAIRE

OBJET: stationnement Place HAUSACH

La Maire de la Ville d'ARBOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande du service culture de la ville

CONSIDERANT : que pour permettre le bon déroulement de la cérémonie du 24 novembre pour les 50 ans de jumelage il est nécessaire de réglementer le stationnement sur la Place HAUSACH.

ARRETE

Article 1er : Le stationnement sera interdit Place HAUSACH, sur 8 places de stationnement. (8 places en continuité de la fromagerie)

**Le dimanche 24 novembre 2024
De 8 heures à 12 heures**

Article 2 : Des panneaux réglementaires posés par les services techniques porteront ces dispositions à la connaissance des usagers.

Article 3 : La Police Municipale, la Gendarmerie Nationale, seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- La Brigade de Gendarmerie,
- La Police Municipale,
- Services Techniques Municipaux,

ARBOIS, 18 novembre 2024,
La Maire,

Valérie DEPIERRE.

